

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE

Division Stratégie

17, rue des Moulins BP 10 351

43011 LE PUY EN VELAY CEDEX

PV n°430-20130411

PROCES-VERBAL
du COMITE TECHNIQUE LOCAL
du 11 avril 2013 à 9h00

Le Comité Technique Local s'est réuni le 11 avril 2013 à la DDFIP du Puy en Velay, sous la présidence de M Quintin, dans la formation suivante :

Représentants de l'administration :

- M Quintin ; Directeur Départemental des Finances Publiques
- Mme Croizier ; AFIPA, Directrice du Pôle Pilotage Ressources
- Mme Sauvaget ; AFIPA, Directrice du Pôle Gestion Fiscale

Représentants du personnel :

Avec voix délibérative :

- M Cohade, titulaire, Solidaires Finances Publiques
- M Pons : suppléant. Solidaires Finances Publiques
- M Coffy, titulaire, FO DGFIP 43
- Mme Bonello, titulaire, FO DGFIP 43
- Mme Limagne, suppléante, FO DGFIP 43
- M Trescarte, titulaire, CGT FIP 43
- Mme Coste, titulaire, CGT FIP 43

Sans voix délibérative

Mme Delorme suppléante, Solidaires Finances Publiques

Mme Poble, suppléante, CGT FIP 43

Le secrétariat est assuré par M. Roblin

Mme Limagne (syndicat FO DGFIP 43) est chargée des fonctions de secrétaire adjoint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Budget 2013,
2. Campagne IR : Bilan 2012 – Campagne 2013,
3. Tableau de bord de veille sociale du 2ème semestre 2012.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président ouvre la séance à 9h30 ;

M. Trescarte, représentant CGT-FIP 43 réitère sa demande afin que les procès-verbaux de CTL soient transmis rapidement aux organisations syndicales. L'ensemble des représentants syndicaux se joignent à cette demande.

Le président reconnaît que des progrès doivent être faits afin de revenir à une situation normale s'agissant du délai de reddition des procès-verbaux et la transmission d'anciens PV.

•Déclarations liminaires de chaque organisation syndicale ;

1. Déclaration liminaire de M Coffy, représentant FO-DGFIP 43 (cf, document en pièce jointe)
2. Déclaration liminaire de M Trescarte, représentant CGT-FIP 43 (cf document en pièce jointe)
3. Déclaration liminaire de M Serge Cohade, représentant Solidaires Finances Publiques (cf, document Solidaires Finances Publiques joint).

A l'unanimité, les représentants des personnels demandent la suspension des formations « déontologie » compte tenu de l'actualité qui fait débat et suscite de vives réactions. M. Quintin fait part d'un sentiment d'embarras quant à l'affaire Cahuzac qui soulève sa plus grande indignation et relève qu'il va être en effet difficile de porter le discours sur la fraude fiscale. Pour autant, il rappelle la légitimité de la DGFIP et les efforts qui sont consacrés à l'accueil des usagers.

M. Quintin précise que le contexte de mise en place de ces formations est antérieur et indépendant de l'actualité, qu'il s'agit non pas de formation mais de « sensibilisation aux risques déontologiques et à la protection des agents ». Cela participe de l'information sur les risques qu'encourent les agents dans l'exercice de leur métier et dont ils ne sont parfois pas conscients. Enfin, il insiste sur la part importante du volet protection dans cette sensibilisation et estime que l'actualité immédiate rend indispensable ces formations avant la campagne de déclarations de revenus.

Le représentants des personnels réagissent à nouveau à ces demi- journées de sensibilisation en les trouvant très inappropriées dans le contexte actuel. Ils précisent par ailleurs qu'une réponse adaptée devrait conduire à une augmentation de moyens pour gérer la mission d'accueil.

Le président insiste sur le fait que la demi-journée est consacrée à une sensibilisation aux risques déontologique et aborde par ailleurs sur un tiers de la séance la protection des agents. Il constate, à l'issue des premières sessions de stages qui viennent de se dérouler, que la plus grande majorité des agents ne connaît pas les risques en question. Il cite à titre d'exemple la consultation Adonis, les risques spécifiques aux contrôles fiscaux des particuliers et le secret professionnel qui souvent peut faire l'objet d'une attitude qui échappe à la clairvoyance de l'agent et le conduise à divulguer des informations qui, sans qu'il le sache, sont soumises au secret professionnel.

M. Pons, représentant Solidaires Finances Publiques, interroge le Président sur la problématique des auxiliaires qui saisissent parfois les déclarations type 2042 lors de la campagne IR : bénéficient-ils de la formation déontologie en amont de leur recrutement et-ou sont ils pour le moins informés des risques déontologiques auxquels ils sont exposés ?

Le président répond par la négative s'agissant de la demi-journée de sensibilisation. Cependant, il indique qu'il relève de l'encadrement de proximité de sensibiliser les auxiliaires à ces éléments, de même qu'ils le faisaient auparavant pour des opérations de classement pour lesquelles les auxiliaires avaient tout autant accès à des informations sensibles. Il précise que l'obligation de discrétion et de respect du secret professionnel est mentionnée dans leur contrat.

M. Trescarte rappelle que la CGT FIP 43 est contre la saisie des déclarations par des auxiliaires pour des problèmes de déontologie, mais aussi en terme d'emplois et de qualité de la saisie.

M. Coffy, représentant FO-DGFIP 43, fait part de ses craintes d'accroissement d'incivilités et d'éventuelles agressions et demande si la Direction a pris des mesures, et quelles sont elles ?

Le Président rappelle le dispositif graduel mis en place.

En cas de signalement d'incident quel qu'il soit, l'agent est contacté voire reçu par la direction. Les mesures appropriées sont actées avec l'accord de l'agent concerné. Cela peut aller d'un courrier à l'usager de rappel à ses obligations jusqu'à un signalement au Procureur de la République.

M. Coffy souhaite connaître les dispositions pratiques mises en place :

M. Quintin précise qu'il a expressément demandé aux cadres A+ et A, lors de la campagne de déclarations, d'être en première ligne et présents. Tout incident devra être signalé. Par ailleurs, un « référent protection juridique » va être nommé en la personne de Bernard Rouchon, une fiche

spécifique à cette fonction et aux modalités de saisine du référent sera transmise très prochainement.

M. Cohade s'inquiète du sort des agents livrés à eux mêmes dans certains services ou trésoreries, et particulièrement des agents qui vont sur le terrain seul.

M. Quintin précise que le premier réflexe doit être de se retirer face à une menace. Il insiste également sur le soutien que doit apporter le chef de service.

M. Cohade intervient sur le sujet de la discrimination en indiquant qu'elle est normée et répond à un cadre bien défini, alors que le harcèlement beaucoup plus insidieux est sans aucun doute plus difficile à percevoir et à identifier pour les agents qui le subissent et souhaitent l'évoquer.

Le président rappelle que le harcèlement moral ne figure pas dans le cadre du stage discrimination mais qu'il le condamne et souligne que ceux qui le pratiquent s'exposent à des poursuites judiciaires.

A l'issue de ces échanges, le Président propose une modification de l'ordre de jour qui ne soulève aucune objection de la part des représentants des personnels.

Ce dernier sera traité selon l'ordre suivant : 3, 2, 1.

1. Le tableau de bord de veille sociale

Mme Croizier présente rapidement les principales caractéristiques du TBVS 2ème semestre 2012 à l'aide de la synthèse transmise en document support.

Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) a été mis en place dans le réseau départemental de la Haute-Loire au 1^{er} janvier 2012. Il s'agit du deuxième document d'analyse, permettant d'établir les comparaisons et évolutions avec celle du semestre précédent. Le contexte local ne présente pas de particularités significatives par rapport au semestre précédent. Il est caractérisé par des unités de taille très variable, dont certaines très petites. Les contraintes en effectifs sont d'autant plus ressenties que les effectifs sont restreints.

Aucun chantier immobilier d'envergure n'a concerné les services au cours du second semestre. Le chantier d'aménagement des locaux de la Direction afin d'accueillir le Pôle Fiscal et la trésorerie Saint Jean devraient démarrer courant mai prochain avec une réception partielle des travaux courant juillet 2013.

La situation économique rend les relations au guichet plus difficiles. Cela étant, aucun incident grave n'a été signalé aux guichets des services. Un seul cas de violence verbale est à déplorer au cours de ce semestre de la part d'une contribuable à l'égard d'un agent d'accueil du SIP du Puy-en-Velay, qui n'a pas souhaité qu'une fiche de signalement soit établie.

M. Quintin rappelle à ce sujet que ces actes d'incivilités ne doivent en aucun cas être banalisés.

Les représentants des personnels attirent l'attention sur le nombre d'écroulements, en légère diminution sur le deuxième semestre, mais qui peut être élevé dans certains services et doit constituer un point d'alerte pour l'encadrement, révélateur de charge de travail excessive. MM. Cohade et Trescarte estiment que les écroulements sont révélateurs d'une tension dans les services et d'une contraction de la charge de travail des agents. La situation est préjudiciable pour le maintien des postes.

Le président indique que cet indicateur est exploité au cas par cas. En effet, plusieurs situations de nature très différente peuvent conduire à l'écroulement et doivent être examinées ;

- le choix de l'agent, librement consenti,
- la demande du chef de service.

Le président considère que le niveau de l'indicateur est révélateur globalement d'une haute conscience professionnelle des agents du département.

Il précise que le TBVS sera transmis aux cadres.

Mme Bonello intervient sur la situation des agents qui refusent de participer aux entretiens de notation. Le président répond que cette possibilité de refus est maintenue dans le dispositif d'entretien professionnel, un compte rendu d'entretien étant tout de même établi par le supérieur hiérarchique direct.

M. Cohade s'interroge sur la situation des suppressions d'emplois pour l'année à venir, et notamment en BDV et DIRCOFI.

M. Quintin précise qu'il n'y a pas d'orientation nationale pour supprimer des emplois en contrôle fiscal. Il indique également que des réflexions sont en cours sur l'organisation du contrôle fiscal dans le cadre de la démarche stratégique. M. Cohade interroge le président sur la démarche de certification dans cette sphère d'activités. M. Quintin indique que la certification est abandonnée mais qu'il y a une démarche qualité mise en place dans la sphère du contrôle fiscal.

En réponse à une question, le président précise que le Guide de prévention des Risques Psycho-Sociaux a été diffusé aux chefs de poste et de service lors de la réunion d'encadrement du 17 janvier dernier.

2. La campagne impôt sur le revenu

Présentée par le Président, cette campagne est régie par trois principes qui ont été rappelés lors de la réunion des SIP du 9 avril :

1. Un principe de qualité de l'accueil du public selon deux axes forts :

- impulsion de l'accueil fiscal dans les trésoreries mixtes avec des permanences plus nombreuses
- garantir la qualité et la disponibilité de l'accueil téléphonique

2. Un principe de solidarité : il s'agit d'une campagne emblématique de la DGFIP et le principe de solidarité entre service doit s'appliquer. Plusieurs dispositifs ont été mis en place : participation de plusieurs services à l'ouverture du courrier, et accueil Scoup pris en charge par plusieurs intervenants filière fiscale et filière gestion publique.

3. Un principe d'efficacité : traitement rapide (saisie rapide des déclarations de revenus pour la première extraction du 4 juillet avec une cible à 95%) et promotion de la télédéclaration la plus large possible.

M. Quintin fait part de son souhait d'implication des agents dans la promotion de la télé-déclaration auprès des contribuables en réception.

Les représentants des organisations syndicales FO et CGT rappellent leur opposition à ce type de directives en rappelant que ce serait outrepasser leurs fonctions.

Le président indique que la promotion généraliste relève de sa compétence et sera réalisée par voie de conférence de presse mais que l'intérêt est double dans la télédéclaration: simplifier la vie des contribuables et simplifier les procédures pour les agents.

A la question de savoir quel est l'impact sur les suppressions d'emplois, M. Quintin indique que, il y a quelques années, cela avait été estimé à un emploi supprimé pour 16000 télé-déclarations.

Mme Bonello, représentante FO-DGFIP 43, soulève une problématique sur le comptage de l'accueil généraliste et spécialisé. Elle s'interroge notamment sur le comptage des usagers qui sont reçus par les services FIE ou PCE.

Mme Sauvaget répond que le comptage se fait par bâtonnage en cellule accueil (décompte hors gestionnaire de file d'attente) au même titre que les trésoreries qui n'ont pas de système de comptage spécifique. Elle précise que les consignes ont été données.

Mme Bonello s'interroge sur le champ d'application du principe de solidarité qui est différent pour l'accueil physique et la réception Scoup, certains services ne participant pas à l'accueil physique.

Mme Sauvaget rappelle que l'extension de la participation à Scoup des services de contrôles BDV et BCR est relativement récente (2008 pour la BDV, 2012 pour la BCR). Par ailleurs, elle évoque une certaine porosité entre les métiers. Le président estime que le dispositif Scoup permet de

mettre un premier pied dans la campagne et de se tenir au courant des actualités fiscales même si cela ne fait pas partie du cœur de métier de la BDV ou BCR.

M. Quintin indique par ailleurs que les 3 auditeurs, dont deux de la filière GP, participent aussi au dispositif et que la campagne Scoup débutera le 22 avril 2013.

M. Cohade indique que les sollicitations Scoup s'étendent parfois au delà des plages programmées à cause de questions complémentaires posées par les usagers. Il souligne le caractère prenant de la participation au dispositif Scoup. Par ailleurs, il interroge Mme Sauvaget sur les modalités et critères de répartitions des questions.

En réponse, Mme Sauvaget indique que les questions sont réparties en fonction de leur complexité. L'agent en charge de la répartition procède à une analyse rapide, répond si la réponse peut être immédiate ou la transfère du plus complexe au plus simple:

- aux rédactrices affaires juridiques
- à la division animation GF
- aux autres services

M. Coffy évoque les difficultés dans le cadre de l'accueil fiscal de proximité pour joindre au téléphone les référents désignés dans les SIP. Le président indique que 2 numéros de téléphone ont été prévus pour chaque SIP dans le dispositif.

La séance est suspendue à 12h00.

Reprise de la séance à 13h45

Un point est fait sur la campagne IR 2013.

Des permanences d'1/2 journée sont mises en place notamment à Tence, Saint Paulien, Pradelles, Monastier sur Gazeille et Saint Julien Chapteuil en plus des 7 permanences de l'an dernier.

Mme Sauvaget présente les nouveautés de cette campagne :

1. le calendrier : date limite dépôt papier → 27 mai et pour les télédéclarants → 7 juin 2013.
25% des déclarations vont être adressées le 25 avril,
100% des déclarations seront envoyées avant le 29 avril.

M. Quintin indique que la réception sera concentrée sur 2 semaines compte tenu des ponts. Il précise que la date limite de dépôt papier permet d'allonger le délai de saisie. De cette manière, le calendrier est resserré pour l'accueil du public ce qui a pour conséquence d'assurer une meilleure disponibilité pour les travaux de saisie et de mise à jour TH.

2. Suppression de la fourniture des justificatifs dans la déclaration 2042 (à conserver par l'utilisateur)

3. Dispositif contre la fraude en matière de PPE. Délivrance d'une déclaration à plat avec un questionnaire pour justifier que le contribuable est localisé dans le département pour la taxe d'habitation (le téléchargement est possible).

4. La THLV ; le délai de vacance passe de 5 ans à 2 ans. Une deuxième campagne de sensibilisation sera lancée car il y a peu de retour à la première. Dans ce cadre, un auxiliaire supplémentaire sera attribué à chaque SIP.

5. En matière de télédéclaration, pour accéder à son compte fiscal : 1 identifiant + 1 mot de passe pour faciliter l'accès : l'attention devra être appelée sur les 3 questions en précochage (avis et déclaration dématérialisés).

Au sujet du mode de saisie optique des déclarations (le Val d'Oise et l'Orne sont en phase expérimentale), l'expérience de l'an dernier n'a pas été concluante sur la passerelle entre le scan et l'application métier et la saisie a dû être reprise. L'expérimentation devrait être renouvelée cette

année avec les deux mêmes départements et un autre prestataire.

M. Trescarte intervient sur le sujet et condamne cette expérimentation. Il lit dans ce cadre une déclaration qui en démontre le fiasco, même si la Centrale relayée loyalement par le directeur affirme le contraire.

M. Quintin précise que les deux départements expérimentateurs ont accès dans le compte fiscal aux déclarations scannées et que cela est considéré par les agents comme une vraie avancée.

Mme Bonello interroge sur la règle des congés pendant la campagne.

Le président répond que les règles classiques s'appliquent, les congés étant attribués sous réserve des nécessités de service. L'expérience montre que la majorité des agents des SIP ne posent pas de congés pendant cette période et que c'est un faux problème.

Un point sur les effectifs disponibles en SIP pour la campagne est fait ;

- Brioude : +0,4 (2012), +1,1 (2013)

- Le Puy : -0,8 (2012), +0,2 (2013)

- Yssingeaux : -3,4 (2012), -3,4 (2013)

M. Quintin conclut en indiquant qu'un nombre d'auxiliaires plus important a été attribué à Yssingeaux.

FO-DGFIP 43 estime anormal que des non titulaires aient accès aux données personnelles des contribuables.

3. Le Budget

Le budget 2012 est d'abord présenté par Mme Croizier

Pour l'essentiel, le budget 2012 a été consommé par des postes de dépenses incompressibles (fluides, loyers, téléphone, frais de déplacement et d'affranchissement).

Le poste achat de matériel informatique a permis de renouveler le matériel antérieur à 2006 pour tous les postes de travail individuel. Les acquisitions prévues pour l'année 2013 devraient permettre le renouvellement du matériel de 2007 et antérieur.

M. Coffy soulève la problématique des mémoires des micros et des lenteurs informatiques sur certains postes comptables (Saint Jean, Puy Ville). Il demande les caractéristiques des nouvelles unités centrales par rapport aux anciennes pour pouvoir comparer les performances. La réponse ne peut lui être apportée en séance.

En 2012, 14000€ d'économie ont été réalisés sur les frais de déplacement liés à la Formation Professionnelle. Mme Croizier indique que les notions de tuilage et de référent en formation sont source d'économie d'échelle et peuvent être développées, afin de réduire in fine les coûts.

Le budget 2013 s'élève à 1 639 048€ et doit supporter les dépenses non réglées de 2012 qui s'élèvent à 62 936€, hors dotations de 2ème niveau (frais de déplacement pour la for-pro, réseaux RUBIS...) et 3ème niveau (apport de la réserve inter-régionale et crédits exceptionnels) qui ne sont pas connues à l'avance. Par ailleurs, cette enveloppe budgétaire est distincte des crédits alloués pour les travaux immobiliers importants (exemple : travaux DDFIP qui relèvent du titre 5).

Les prévisions de tous les postes de dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2012. Hormis le programme 309 interministériel (entretiens obligatoires des bâtiments domaniaux), la marge de manœuvre est quasiment inexistante pour des achats ou investissements sur la dotation globale de fonctionnement.

Au titre de 2013, la DDFIP 43 obtient sur programme 309 un fléchage à hauteur de 109000€, qui sera utilisé essentiellement pour la mise aux normes de la carte mère de l'ascenseur du site de Terrasson et pour le remplacement de chaudières (site Moulins et Terrasson).

Ce dispositif du programme 309 est cadré par le préfet et les DDT (Direction Départementale des Territoires) et le suivi est opéré régionalement.

M. Trescarte interroge le Président au sujet de la centralisation de l'affranchissement.

Le président explique qu'au delà de 400 affranchissements journaliers de même taille, les tarifs

sont plus avantageux. La centralisation concerne actuellement tous les sites du Puy en Velay et la moitié environ des trésoreries.

Mme Croizier précise qu'en volume, un agent à temps plein est nécessaire pour cette tâche et le dispositif semble fonctionner sans grande difficulté.

M. Coffy indique que le volume le plus conséquent relève de l'affranchissement payé au titre des collectivités et parfois refacturé par celles-ci.

En réponse, le président indique que la refacturation n'est acceptée qu'au tarif ecopli en nombre et que l'axe de travail avec les collectivités doit être la dématérialisation (TIPI, PES, etc...).

Un point sur la situation des véhicules de service est réalisé.

Sur les 6 véhicules de direction (DSF, TG), 5 ont été remis aux domaines,

- 2 ont été achetés en 2011,

- 1 acheté en 2012.

Le parc actuel est donc de 4 véhicules puisque le département a obtenu une dérogation à la cession d'un véhicule (Ford C-Max) eu égard à son bon entretien et son faible kilométrage (inférieur à 100000 km).

Le président propose de passer au vote.

Les représentants des organisations syndicales dénoncent unanimement les diminutions budgétaires et le manque de moyens donnés aux agents pour exercer leur mission.

**Avis émis par le comité Technique Local
et décisions prises par la Direction suite à ces avis**

Date de la séance	Intitulé	Avis du CT		Décisions prises par la Direction
11/04/13	budget	Pour ; 0 contre ; 7 abstention ; 0	défavorable	Un second examen sera mis à l'ordre du jour unique du CTL qui aura lieu le 17 avril 2013.

4. Questions diverses

- M. Trescarte signale que le département du Val de Marne a donné en autorisation d'absence le second pont du mois de mai. Il demande donc si on peut aussi avoir cette autorisation.

- Le président confirme qu'il ne donnera pas d'autorisation collective.

- Les listes d'aptitude : 8 agents étaient censés être promus, seuls 5 le seront. Le président estime également que le nombre de lauréat peut être considéré comme décevant.

- Les représentants syndicaux souhaitent avoir de la visibilité sur les postes vacants au niveau du département. Les éléments seront transmis ultérieurement.

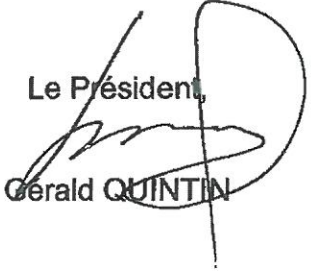
- M. Trescarte s'interroge sur le délai supplémentaire de l'entretien professionnel accordé du 5 au 15 avril 2013 et ses conséquences sur un éventuel délai supplémentaire de signature du compte rendu par l'agent.

- Mme Croizier indique que le délai pour l'agent ne sera pas étendu car il s'agit uniquement pour l'agent de prendre connaissance du CREP.

- M. Trescarte revient sur la révision foncière des locaux professionnels. Le travail quotidien prend du retard, les agents sont excédés.

- M. Quintin précise qu'aucune situation critique n'a été signalée à la direction mais qu'il fera le point avec le chef de service.

A défaut d'autres questions, **la séance est levée à 16h50.**

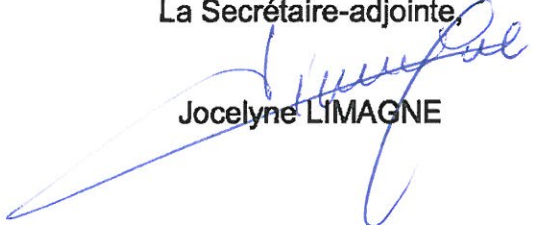
Le Président,

Gerald QUINTIN

p/ Le Secrétaire,


Pierre ROBLIN

Elisabeth PARET
Responsable de la
Division Stratégie

La Secrétaire-adjointe,


Jocelyne LIMAGNE



Comité Technique Local du jeudi 11 avril 2013

Déclaration de la CGT Finances Publiques de Hte-Loire

Le changement ...c'est pour maintenant pour la CGT

Déjà vous n'aurez pas le plaisir d'apprécier notre déclaration liminaire traditionnelle. N'insistez pas, le changement c'est pour maintenant.

Il semblerait aussi que maintenant l'exemple ne vienne plus d'en haut. Qu'en dites-vous ? Question loyauté en est-on aussi au changement ? Pour ce qui concerne la CGT FIP 43, sur cette question le changement n'est pas à l'ordre du jour.

Nous ne reviendrons donc pas sur le garant de la probité nationale débusqué depuis fort longtemps par un de nos collègues, adhérent à la CGT d'ailleurs. Ce dernier après avoir été mis au placard pour avoir simplement traité tous les citoyens français avec équité, a même failli perdre sa place.... Mais la CGT veillait et a su montrer l'exemple, le vrai.

Nous ne reviendrons pas sur le combat que nos camarades de la DGCCRF mènent courageusement depuis des semaines. Rappelez-vous, Monsieur le Président, au dernier CHS CT, que vous avez aussi l'honneur de présider, ils étaient déjà en grève en Mars, ces révolutionnaires. Mais pourquoi manifestent-ils ? Ne sont-ils pas, eux aussi, des privilégiés !! Petit rappel alors. L'ancien gouvernement, celui qui permet le changement d'aujourd'hui ou de demain, avait inventé la RGPP (Régression Générale des Politiques Publiques). Le gouvernement a changé, mais la politique de suppressions des emplois est toujours là. La RGPP continue de sévir, embusquée derrière une nouvelle appellation, la MAP (Modernisation de l'Action Publique). Sous ce couvert la DGCCRF avait été déstructurée de sorte qu'aujourd'hui on peut manger de la viande de boeuf au goût subtil de cheval. Ça c'est un vrai changement labellisé DGCCRF. Bon appétit à toutes et tous, santé de la part de la CGT FIP 43. Ces révolutionnaires ont même manifesté la semaine dernière à Paris. Un comble n'est-ce pas. Un changement c'est certain.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, vous nous avez mis au menu de ce CTL le Budget de votre direction. A première vue c'est un changement dans la continuité, mais en accéléré. Un exemple rapide et douloureux, l'enveloppe dévolue à notre direction a considérablement maigri. Vous allez nous expliquer comment vous allez gérer tout ça, nous n'en doutons pas.

Vos camarades de la CGT FIP 43, vous ont toujours dit qu'ils étaient à votre service. Une fois de plus, au travers d'un exemple simple ils vont essayer de vous éviter une maladresse qui coûterait au plus grand nombre sans aucun bénéfice pour le service public local. Vous avez compris, votre restructuration à 50 000€ de la Trésorerie de Le Puy Ville doit être rangée rapidement au rayon des souvenirs.

Nous ne reviendrons pas sur les suppressions de postes, ni sur la baisse de pouvoir d'achat pour la plus grande majorité de nos collègues. Vous nous avez si bien expliqué que notre devoir était d'accepter avec enthousiasme les conditions de travail toujours plus difficiles, un pouvoir d'achat en berne pour l'immense majorité d'entre nous. Bien sûr la remise en cause du nombre de promotions à la baisse démontre aussi un vrai changement.

DECLARATION LIMINAIRE CTL 11 AVRIL 2013

ORDRE DU JOUR :

Budget 2013
Campagne IR bilan 2012 Campagne 2013
Tableau de bord de veille sociale du 2^{ème} semestre 2012
Et nous rajoutons " questions diverses "

Monsieur le Président,

Les résultats du contrôle fiscal augmentent, la fraude aussi, tout augmente sauf le budget 2013 qui diminue comme fondent neige au soleil les créations d'emplois et nos augmentations de salaires....

Mais nous ne saurions débattre de l'ordre du jour sans relater la fameuse affaire " Cahuzac " un de nos 7 ministres du MINEFI, grand apôtre de la lutte contre la fraude fiscale, épinglé comme tant d'autres personnages politiques qui nous conseillent toujours de faire ce qu'ils disent et de ne pas faire ce qu'ils font !!! En résumé : se serrer toujours plus la ceinture afin que la part du gâteau réservée aux riches et puissants de ce monde (qui sont tous au paradis fiscal) dépasse en 2013 largement 80% du PIB de l'ensemble des nations ...

Les répercussions de l'affaire " Cahuzac " sont à juste titre largement commentées. Mais les conséquences qu'elle risque d'avoir sur les agents des finances publiques et sur l'administration fiscale et financière sont inquiétantes.

Ainsi déjà des prises à partie d'agents en relation avec les usagers et les contribuables ont commencé.

Que dire de la DPR qui s'annonce avec aux guichets le cortège de plus en plus long des sans grades, des crève-misère, des chômeurs, des retraités à moins de 900€ par mois ponctionnés de 0,3%, ceux qui vont perdre leurs ½ parts, ceux qui sont expulsés, ceux qui dorment dans leur véhicule, les RSA, enfin tous ceux qui n'arrivent plus à vivre correctement, décemment ... alors que certains justiciers aux comptes en banque bien garnis, droit dans les yeux, mentent sans scrupule ni respect pour le peuple français...

Les agents des finances publiques assurent du mieux qu'ils peuvent et avec une conscience professionnelle exemplaire et reconnue par tous leurs missions de service public alors que les conditions d'exercice de leurs missions sont de moins en moins tenables avec 25000 emplois supprimés depuis 10 ans, avec la baisse financière des moyens matériels comme cette année malgré l'augmentation de la charge de travail et de la complexité juridique....

On peut affirmer que les agents des finances publiques assurent, dans des conditions de plus en plus difficiles des missions de service public essentielles à la collectivité en matière d'accueil, de recouvrement des recettes publiques, de dépenses publiques, de missions foncières et de relation avec les collectivités locales.

A cela s'ajoute " la fameuse lutte contre la fraude fiscale " prêchée à Bercy par nos illustres ministres qui les uns après les autres une fois la grande messe terminée ont été eux-mêmes impliqués dans des délits financiers !!!

En réponse on remet en place la fameuse " certification " qui va pallier haut la main la suppression attendue de vérificateurs à la BDV comme à la Dircofi !

Et comme si cela ne suffisait pas, les agents des finances publiques sur ordre de notre super ministre déchu feront l'objet de contrôles déontologiques réguliers et très serrés droit dans les yeux !!

Nous en profitons pour vous demander, Monsieur le Président, de suspendre en premier temps les stages obligatoires de déontologie pour votre personnel ; cela devient indécent, ridicule voire outrancier dans le contexte actuel....

Par contre nous serions preneurs d'un stage sur la discrimination et le harcèlement moral dont sont victimes parfois certains collègues auxquels s'ajoute la pression que subissent les employés supérieurs, le stress lié aux inquiétudes diverses de vos agents notamment celui de l'évaluation et de l'entretien professionnel dont l'impact sur les conditions de vie au travail a fait l'objet d'une étude critique par l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail..

Nous ne manquerons pas d'aborder certains sujets délicats profitant de l'inscription à l'ordre du jour du " tableau de bord de veille sociale ", surtout de faire une analyse objective sur les raisons du volume important des écrêtements des horaires variables en Haute Loire...

Pour conclure Monsieur le Président, à l'heure où la crise produit des effets économiques et sociaux dévastateurs sur les contribuables et les usagers et alors que la campagne de dépôt des déclarations des revenus s'annonce particulièrement délicate, l'affaire " Cahuzac " présente des risques en terme d'image de l'administration fiscale, de dégradation des conditions de travail de vos agents. Elle risque également d'affecter la confiance dans les institutions républicaines et notamment l'autorité de Bercy, voire dans le consentement à l'impôt, pilier de la démocratie

Il serait plus que temps que tout soit fait pour que les agents ne soient pas les victimes de cette triste affaire ; ce qui suppose qu'il faut leur donner les moyens à l'exercice de leur mission et veiller surtout au respect des principes de neutralité, d'accessibilité et d'égalité de traitement des contribuables et des usagers .

